

PASSEPORT JURIDIQUE 1

Titre.....	Collaborateur juridique : assurer le suivi annuel
Durée.....	3 jours soit 21 heures de formation.
Public.....	Collaborateurs comptable ou secrétaire souhaitant s'orienter sur des missions juridiques
Valeur ajoutée.....	Ce séminaire est destiné à des collaborateurs assistants qui souhaitent acquérir une pratique. La mission juridique, accessoire aux missions comptables, permet de répondre à l'attente des clients et d'assurer un développement des cabinets. Toutefois, évoluant dans un cadre très réglementé, elle suppose une bonne connaissance de la législation par les collaborateurs afin d'éviter le risque de mise en cause de la responsabilité du cabinet. Ce Passeport s'adresse à des collaborateurs sans connaissance juridique préalable, il leur permet d'acquérir la culture juridique de base nécessaire pour assurer les formalités les plus courantes liées à la vie des entreprises ainsi que le suivi juridique annuel des clients en société.
Objectifs.....	Acquérir la culture juridique de base nécessaire afin d'assurer les missions juridiques les plus courantes
Programme.....	Certains sujets étant fortement liés à l'actualité, les programmes seront adaptés.
27/09/2018	Jour 1 : Fondamentaux en droit des affaires Présentation générale de l'environnement légal français (source de droit français et organisation judiciaire) L'expert-comptable et les missions juridiques Notion de personne morale Les formes individuelles et les formes sociétaires Éléments caractéristiques des sociétés Les Commissaires aux Comptes Les entreprises en difficulté Présentation des administrations interlocutrices
16/10/2018	Jour 2 : La constitution de la société Les connaissances de base : les principales caractéristiques des différentes sociétés (SARL SAS et Société Civile) Le statut social du dirigeant de société Les formalités de constitution des sociétés : de la collecte des informations à la réception de l'extrait K bis
12/11/2018	Jour 3 : Les formalités de la vie sociale La gestion courante : la mission d'approbation des comptes – Le calendrier et la rédaction des différents documents Les conventions réglementées Les obligations postérieures à l'AGO Les formalités courantes : transfert de siège social, changement de dénomination sociale, changement de date de clôture, changement de gérant... La tenue du dossier juridique (fiches de suivi)
Pédagogie.....	Echange d'expériences Etude de cas Exposé QCM de validation Travail personnel préparatoire QCM de validation
Validation de la formation.....	Attestation de compétences
Animateur...	Stéphanie GOMES, Responsable de service juridique
Code.....	5544
Lieu.....	Rennes
Effectif.....	Entre 8 et 20 participants

TARIF et MODALITÉS 2018

L'ISFEC, organisme de formation de l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, vous propose le **PASSEPORT JURIDIQUE 1** de 3 jours.

Tarif/personne	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Passeport de 3 jours, soit 21 heures.	1025,00 €	205,00 €	1230,00 €

MODALITÉS PRATIQUES

- ⇒ Ce cursus est composé de 3 journées. **Il n'est pas possible de s'inscrire à l'unité.**
- ⇒ Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).
- ⇒ **La convocation sera adressée par mail** à chaque participant **huit jours** avant le début de chaque session. **Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter.**
- ⇒ **Toute absence à une session de formation ne sera pas remboursée. Le coût d'inscription est dû pour l'ensemble du passeport.**
- ⇒ A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de fin de formation adressée par mail au participant à posteriori.
- ⇒ **Les horaires sur RENNES**, sauf informations particulières, sont les suivants : **08h30-17h00** avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ANNULATION OU SUBSTITUTION

- ⇒ **Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 27/08/2018, en vous connectant sur notre portail.** Pour plus de facilité tapez le code à 4 chiffres (**5544**) dans la barre de recherche. ([Plus d'information sur la procédure d'inscription et le financement](#)).
- ⇒ **Pour les cabinets passant par l'AGEFOS Bretagne** : les conventions de formation ne sont plus nécessaires. Seule la DGA (Demande de Gestion d'Action) à générer via le portail est indispensable pour déclencher votre inscription. Elle sera adressée automatiquement à l'antenne AGEFOS que vous aurez renseignée.
- ⇒ **Pour les cabinets passant par une antenne AGEFOS hors Bretagne ou autres OPCA** : Votre confirmation de commande et le programme de la formation vous seront demandés pour répondre aux obligations de votre OPCA. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre demande de gestion d'action auprès de votre organisme collecteur. La facture valant convention de formation sera adressée à votre OPCA à l'issue de la formation avec la feuille de présence.
- ⇒ **Pour les cabinets souhaitant régler directement** :
 - Si vous réglez par chèque, adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de votre inscription et/ou de votre commande.
 - Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire. (sauf si vous demandez la prise en charge des salaires et/ou frais de déplacement : dans ce cas utilisez la facture valant convention et le programme de la formation auprès de votre OPCA)
- ⇒ Le coût d'inscription comprend l'animation, la documentation, les frais de pause.
- ⇒ **Conditions d'annulation-résiliation de la convention (conformément à l'article L6354-1 du code du travail)** :
 - En cas de résiliation de la prestation par l'entreprise à moins de huit jours francs avant le début du passeport, parcours ou cycle, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum au coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel. Toute absence non signalée entraînera la pénalité maximale à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
 - En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments liés à cette formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la prestation. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement du passeport, parcours ou cycle mentionnées sur l'inscription. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la présente inscription.
- ⇒ **Conditions de substitution** :
 - Dans le cadre des passeports, parcours et cycles, aucune substitution de personne n'est possible.

Documents administratifs :

- Dans tous les cas, les participants retrouveront sur leur espace personnel leur attestation de compétence et la feuille de présence à l'identique du cabinet sur son espace.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE FORMATION DES EXPERTS-COMPTABLES

Espace Portefranchise - Paimpol - D. 25759 SAINT-GREGOIRE CEDEX | Tél. : 02 99 83 62 31 | Fax : 02 99 83 24 70
 mail : isfec@bretagne.experts-comptables.fr | Site internet : www.bretagne.experts-comptables.fr

Enregistré sous le n° 533 503 69 735 auprès du Préfet de la région Bretagne
 Association Loi 1901 | N° SIRET : 340 325 232 00031 | N° TVA intracommunautaire : FR 74340325232

